

Séance du lundi 12 octobre 2020

Date de la convocation : 05/10/2020

L'an deux mille vingt et le cinq octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jérôme CASIMIR, maire

Présents : CASIMIR Jérôme, CABAL Marie-Christine, MARLOT Ludovic, GARCIA Nadine, CHAMAYOU Christian, BOUDON Philippe, BOUMEDIENNE Mohamed, CANTIÉ Caroline, CARME Nathalie, FERNANDEZ Richard, FOISSAC Lydie, GERARD Dominique, HERAL Nadine, MARQUES Benoît.

Absente excusée : Christine CHRETIEN pouvoir à Jérôme CASIMIR.

Secrétaire de séance : Nadine HERAL

Ordre du jour :

- Modification de composition des commissions municipales
- Election d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres
- Election d'un membre au Centre Communal d'Action Sociale
- Désignation du correspondant Sécurité routière
- Convention cadre de redevance spéciale pour la collecte des déchets ménagers
- Mise en place d'un visiophone à l'école
- Projet éclairage public
- Questions diverses

Après lecture et signature du précédent compte-rendu, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le maire donne lecture du jugement du Tribunal Administratif de Toulouse. L'audience a été tenue le 17 septembre 2020 suite à une requête d'annulation des résultats de l'élection des conseillers municipaux de Fréjairolles émise par madame la Préfète, le 19 mars 2020.

Il en résulte que l'élection de Fanny PAOLI et d'Olivier CALVET est annulée car l'ordre d'attribution des sièges n'a pas été respecté, ainsi, sont proclamés élus : Caroline CANTIE et Benoît MARQUES, à partir du 1^{er} octobre 2020.

Modification de la composition des commissions municipales

Suite à ce jugement, monsieur le maire demande au conseil municipal de modifier la composition des commissions municipales. Considérant la note de la direction de la légalité de la Préfecture, il convient de remplacer, uniquement, les élus de la liste minoritaire. Seule l'élection d'un nouveau membre issu de la liste minoritaire est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 12 voix Pour et 3 Contre (Caroline CANTIE, Benoît MARQUES, Mohamed BOUMEDIENNE), la composition comme suit :

Finances et communication

Marie-Christine CABAL, Nadine HERAL, Mohamed BOUMEDIENNE,
Christian CHAMAYOU, Lydie FOISSAC, Nathalie CARMÉ, Christine CHRETIEN.

Travaux, voirie, espaces verts

Ludovic MARLOT, Richard FERNANDEZ, Dominique GERARD,
Mohamed BOUMEDIENNE

Urbanisme, environnement

Christian CHAMAYOU, Ludovic MARLOT, Philippe BOUDON, Caroline CANTIÉ,
Benoît MARQUES, Nathalie CARMÉ

Affaires scolaires périscolaires - Sport – Gestion de la Salle Polyvalente – Associatif

Affaires scolaires et périscolaires

Nadine GARCIA, Philippe BOUDON, Caroline CANTIE, Richard FERNANDEZ,
Lydie FOISSAC.

Associatif

Nadine GARCIA, Nathalie CARMÉ, Dominique GERARD, Nadine HERAL,
Benoît MARQUES

Gestion de la salle

Nadine GARCIA, Richard FERNANDEZ, Dominique GERARD

Election d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres

Suite au jugement du tribunal administratif, il convient d'élire un membre suppléant de la liste minoritaire pour siéger à cette commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, procède à l'élection de Benoît MARQUES.

La commission d'adjudication et appel d'offres est constituée comme suit :

Jérôme CASIMIR, Maire, président

Membres Titulaires : Marie-Christine CABAL, Mohamed BOUMEDIENNE,
Richard FERNANDEZ.

Membres suppléants : Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Christine CHRETIEN.

Election d'un membre au Centre Communal d'Action Sociale

Suite au jugement du tribunal administratif, il convient d'élire un membre de la liste minoritaire pour siéger au CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, procède à l'élection de Caroline CANTIÉ.

Le CCAS est donc composé constituée-comme suit :

Jérôme CASIMIR, Maire, président

CABAL Marie-Christine, GARCIA Nadine, CHRETIEN Christine, Caroline CANTIÉ,

CAUSSÉ Marie-Dominique, PAGGI Françoise, PRADEL Arlette, CAYRON Gilbert.

Désignation du correspondant Sécurité routière

Suite au jugement du tribunal administratif, il convient de modifier le correspondant Sécurité routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, désigne Benoît MARQUES en tant que correspondant Sécurité routière.

Convention cadre de redevance spéciale pour la collecte des déchets ménagers

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a voté une taxe spéciale pour la collecte des déchets ménagers. Les administrations, associations, entrepreneurs, artisans professions libérales sont concernées par ce paiement.

Cette redevance est calculée en fonction du volume des déchets ménagers proposé à la collecte. Un inventaire a été réalisé recensant le nombre et la capacité des divers conteneurs des bâtiments municipaux, il en résulte une contenance de 85 320 litres d'ordures ménagères par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, autorise monsieur le maire à signer la convention avec la communauté d'Agglomération de l'Albigeois avec effet au 01/01/2021.

Vote : Pour 4 Lydie FOISSAC, Jérôme CASIMIR, Christine CHRETIEN, Nadine GARCIA.

Abstentions : 11 sur le principe BOUDON Philippe, BOUMEDIENNE Mohamed, CABAL Marie-Christine, CANTIÉ Caroline, CARME Nathalie, CHAMAYOU Christian, FERNANDEZ Richard, HERAL Nadine, GERARD Dominique, MARQUES Benoît, Ludovic MARLOT.

Mise en place d'un visiophone à l'école

A la demande des enseignants et des parents d'élèves, monsieur le maire propose au conseil municipal un moyen de protection à l'école primaire. Il présente trois devis pour la pose d'un vidéophone.

	Prix HT	Prix TTC
ASSIE ELEC	2 895.50	3 474.60
ELECTRONIC 81	2 408.20	2 889.84
INSTACONNECT	3 312.33	3 974.80

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, décide la réalisation de cette installation par 11 voix POUR, 1 contre : GERARD Dominique, 3 abstentions : Philippe BOUDON, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT et retient le devis d'ASSIE ELEC d'un montant de 2 895.50 € TTC par 13 voix POUR et 1 voix pour ELECTRONIC 81 ; charge monsieur le maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2021, 50 %, auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.T. 30%, approuve le plan de financement comme suit :

Montant des travaux	2 895.50 € HT	3 474.60 € TTC
DETR 50 %	1 447 €	
FDT 30 %	869 €	
Fonds propres de la commune	: 1 158.60 €	

Le conseil municipal s'engage à inscrire la dépense au budget primitif 2021, autorise monsieur le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération, dit que, dans le cas où les subventions seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la mairie.

Projet éclairage public

Monsieur le maire présente le projet d'éclairage public du futur aménagement du carrefour rue des chênes verts/RD81/route de Pronquiès, le sentier piétonnier allant vers les commerces de Jat ainsi que celui vers le centre du village. Il rappelle que ces travaux consistent à la création d'écluses, du busage du fossé vers Jat et de la création d'un sentier piétonnier jusqu'aux commerces. Trois options sont proposées :

- Eclairage public global : 46 740 € TTC (carrefour + sentiers piétonniers + remplacement des deux candélabres à l'entrée du village, au rond-point)
- Eclairage public des écluses : 30 015 € TTC
- Eclairage public des cheminements piétonniers avec des mâts de 9m : 12 679 €
- Eclairage public des cheminements piétonniers avec des mâts de 4 m : 11 109 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, choisit l'option aménagement global à 46 740.23 € TTC. Vote : 13 POUR, 2 Abstentions : Philippe BOUDON, Dominique GERARD.

Questions diverses

- Rencontre avec le **service de Transport de la C2A** pour solutionner le problème de desserte du point de descente, le soir, des enfants à Ondesque. Il a été demandé, s'il ne serait pas possible que le bus remonte le soir par la route de Fauch afin de déposer les enfants du « bon » coté à Ondesque, quand il redescend sur Albi. Philippe BOUDON signale le retard régulier, le matin, de certains bus, qui a une incidence pour les enfants ayant une correspondance à prendre à Albi.

- **Incendie à la salle** : Un incendie intentionnel sur la salle polyvalente a été constaté le 30 septembre dernier. La paroi du local de stockage des chaises a été brûlée. Une plainte a été déposée contre X.

- **Bulletins municipaux** : les élus doivent retourner à la mairie les bulletins non distribués.

- **Service commun Ressources humaines, finances de la C2A** : une étude est en cours

- **Ecole** : des réunions hebdomadaires ont lieu avec madame la directrice. Le bureau de l'APE a été modifié, madame MARLOT Ludivine est la nouvelle présidente.

- **Fibre optique** : La première armoire, mise en place par Orange, pour le déploiement est achevée.

- Messieurs CHAPERON et SCHAFFNER du service déplacement doux, développement durable de la C2A, sont venus à la mairie pour une présentation du **schéma piétonnier**.

-A la demande de monsieur le maire, une urbaniste du **CAUE** a visité le village afin de procéder à une étude d'aménagement global du centre bourg. Un projet de faisabilité sera rendu regroupant les entrées du bourg, la place de l'église, le devant des écoles et de la salle des fêtes et le chemin de la Grimalié.

- Monsieur le Maire et Ludovic MARLOT ont rendez-vous le 19 octobre avec le propriétaire de la « **casse sauvage** » située à Carles/Ondesque dont la commune est en procès depuis 10 ans, afin d'appliquer la mise en demeure lui exigeant de remettre le terrain en état. Affaire à suivre...

- **Le marché du mardi soir** se développant, monsieur le maire propose qu'un référent Marché soit désigné, celui-ci serait responsable de l'installation et des dossiers administratifs des ambulants. Il propose que monsieur Dominique GERARD s'en charge. Pas d'opposition.

-Considérant les **travaux de création du lotissement de la Rue des buis**, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a pris un arrêté réglementant l'interdiction de circuler sur une partie du chemin de la Grimalié, aux poids lourds de 3.5 tonnes. Il est également soulevé l'inquiétude de parents d'élèves du croisement important de camions dans la descente étroite du village et par conséquent devant l'école. L'opposition demande si un sens unique ne pourrait pas être fait mais ceci n'est pas envisageable. Une réflexion est en cours pour trouver une solution. Un feu tricolore ?

Fait et délibéré les, jours, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

CASIMIR Jérôme	CABAL Marie-Christine	MARLOT Ludovic	GARCIA Nadine	CHAMAYOU Christian
BOUDON Philippe	BOUMEDIENNE Mohamed	CANTIE Caroline	CARME Nathalie	CHRETIEN Christine Absente
FERNANDEZ Richard	FOISSAC Lydie	GERARD Dominique	HERAL Nadine	MARQUES Benoît

